



C.I.A.S. CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombres d'administrateurs

En exercice : 19
Présents : 13
Représenté : 1
Votants : 14
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 30 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 30 du mois de novembre à 9 heures 30, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale s'est réuni à la salle polyvalente – 19500 BRANCEILLES, sous la présidence de Monsieur Alain SIMONET, Président.

Date de convocation : 24 novembre 2022

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Lucie BARRADE a été désignée secrétaire.

Étaient présents les administrateurs suivants :

Mme Lucie BARRADE, Mme Sylvie CALÈS, M. Christophe CARON, Mme Danielle CLAVEL, M. Jean-Paul DUMAS, Mme Michèle LAQUIÈZE, Mme Catherine MAILLOL, Mme Roselyne POUJADE, M. Bernard REYNAL, Mme Sabine SABATIER, Mme Catherine SCHILL, M. Alain SIMONET, Mme Ginette SOULIER

Étaient représentés les administrateurs suivants : Mme Yolande BELGACEM par Mme Ginette SOULIER

Étaient excusés : Mme Christelle CANTALOUBE, M. Dominique CAYRE, Mme Renée CHAMP, Mme Patricia LECARDERONNEL, Mme Amélia MARTON

Délibération n° 2022-32 : INSTALLATION D'UN NOUVEAU MEMBRE NOMMÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu l'arrêté n° 2020-59 du 31/08/2020 portant nomination des membres du conseil d'administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Midi Corrèzien ;
- Vu l'arrêté n° 2022-124 du 24/11/2022 portant démission d'office d'un membre nommé au Conseil d'administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Midi Corrèzien ;
- Vu l'arrêté n° 2022-125 du 25/11/2022 portant nomination d'un membre du conseil d'administration du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale) Midi Corrèzien ;
- Vu la proposition formulée par la Croix Rouge Française unité locale des Villages du Midi Corrèzien ;

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, décide :

- **DE PROCLAMER Madame Catherine MAILLOL installée immédiatement dans ses fonctions en tant que membre nommé du Conseil d'administration du CIAS Midi Corrèzien.**

Le Président,
Alain SIMONET

La secrétaire de séance,
Lucie BARRADE

Reçue en préfecture le
Publiée sur le site internet de la communauté de communes le

Monsieur le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>

Le président,
Alain SIMONET

Rue Emile Monbrial - 19120 Beaulieu sur Dordogne
Tél : 05.55.84.31.00
E-mail : contact@midicorrezien.com